

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00081 Numéro SIREN : 333 188 399 Nom ou dénomination : GRIMEN
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2020 sous le numéro de dépôt 1687

GRIMEN

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 212 630 euros
Siège social : SAINT LAURENT LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS
333 188 399 RCS CAHORS

BILAN – COMPTE DE RESULTAT – ANNEXE

exercice clos le 31 Janvier 2020

Pour copie certifiée conforme
Le Président





BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	3 214 693	1 279 681	1 935 011	2 118 183
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	198 860	42 228	156 631	157 345
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	46 411	42 228	4 182	4 896
FONDS COMMERCIAL (1)	152 449		152 449	152 449
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 451 052	1 237 452	1 213 599	1 407 938
TERRAINS	159 394	2 083	157 310	158 005
CONSTRUCTIONS	311 719	98 849	212 870	233 129
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	1 361 297	820 947	540 349	660 907
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	604 141	315 572	288 569	355 895
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	14 500		14 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	564 780		564 780	552 900
TITRES IMMOBILISES DIVERS	425 448		425 448	423 623
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 331		139 331	129 276
ACTIF CIRCULANT	4 999 967	68 035	4 931 932	6 072 075
STOCKS ET EN-COURS	1 849 811	64 376	1 785 435	1 813 639
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	7 815		7 815	5 597
MARCHANDISES	1 841 996	64 376	1 777 620	1 808 042
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	334 036	3 659	330 377	328 492
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	161 077	3 659	157 418	133 653
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	172 959		172 959	194 838
CREANCES DIVERSES (3)	962 124		962 124	2 263 248
DISPONIBILITES	1 829 479		1 829 479	1 643 202
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	24 515		24 515	23 492
TOTAL GENERAL	8 214 660	1 347 716	6 866 943	8 190 259

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	3 439 921	2 870 460
CAPITAL	212 630	212 630
RESERVES	2 456 970	1 998 921
RESERVE LEGALE	21 263	21 263
AUTRES RESERVES	2 435 707	1 977 658
RESULTAT DE L'EXERCICE	770 321	658 049
PROVISIONS REGLEMENTEES		859
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>3 439 921</i>	<i>2 870 460</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	25 000	46 155
PROVISIONS POUR RISQUES	25 000	46 155
DETTES (1)	3 402 022	5 273 643
DETTES FINANCIERES (2)	765 214	3 000 204
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	598 923	859 994
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	166 290	2 140 209
DETTES D'EXPLOITATION	2 624 742	2 254 606
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 586 457	1 281 186
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 011 296	949 593
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	26 989	23 826
DETTES DIVERSES	12 064	18 832
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	11 707	10 140
AUTRES DETTES DIVERSES	357	8 692
TOTAL GENERAL	6 866 943	8 190 259
(1) Dont à plus d'un an	411 223	661 497
Dont à moins d'un an	2 990 799	4 612 146
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 733 918	23 906 291
VENTES DE MARCHANDISES	23 759 921	23 422 829
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	1 461 667	11 249
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	401 056	332 602
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	25 622 645	23 766 681
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 958	13 984
REPRISES SUR PROVISIONS	87 420	92 487
TRANSFERTS DE CHARGES	4 882	17 941
AUTRES PRODUITS	14 012	15 196
CHARGES D'EXPLOITATION	24 472 728	22 865 393
ACHATS DE MARCHANDISES	19 712 199	18 300 046
VARIATION DES STOCKS	37 907	(63 199)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	48 900	41 131
VARIATION DES STOCKS	(7 815)	6 690
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 050 669	1 946 544
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	183 447	305 983
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 536 858	1 455 061
CHARGES SOCIALES	569 568	504 141
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	252 517	242 598
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 287	66 265
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		21 155
AUTRES CHARGES	22 186	38 976
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 261 190	1 040 898
PRODUITS FINANCIERS	4 680	1 125
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	4 680	1 125
CHARGES FINANCIERES	3 342	4 829
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 342	4 829
RESULTAT FINANCIER	1 337	(3 704)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 262 527	1 037 193



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 237	51 701
SUR OPERATIONS DE GESTION	102 377	15 035
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		36 666
REPRISES SUR PROVISIONS	859	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 203	3 584
SUR OPERATIONS DE GESTION	21 203	3 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		454
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 033	48 116
PARTICIPATION DES SALAIRES	232 088	172 837
IMPOTS SUR LES BENEFICES	342 152	254 424
BENEFICE NET COMPTABLE	770 321	658 049
<i>Total des produits</i>	<i>25 841 836</i>	<i>23 959 118</i>
<i>Total des charges</i>	<i>25 071 514</i>	<i>23 301 069</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		170

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 et 60 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans	- Matériel de bureau :	3 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'écart d'amortissements entre le mode dégressif et le mode linéaire est constaté en amortissement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 3 866 actions de 55 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 915	1 945		198 860
Immobilisations corporelles	2 395 533	55 520		2 451 052
Immobilisations financières - titres	423 624	1 825		425 449
Immobilisations financières - créances	129 276	14 173	4 118	139 332
	3 145 348	73 463	4 118	3 214 693

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	39 570	2 659		42 229
Immobilisations corporelles	987 595	249 858		1 237 452
	1 027 164	252 517 (*)		1 279 681
(*) Dont dotation :		252 517		
. linéaire				
. dégressive				
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	860		860	
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	46 155		21 155	25 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	68 013	66 287	66 265	68 035
	115 028	66 287 (*)	88 280 (*)	93 035
(*) Dont :				
. exploitation		66 287	87 420	
. financier				
. exceptionnel			860	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 21 155
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société à 25 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	139 332		139 332
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	334 037	334 037	
Créances diverses	962 125	962 125	
Charges constatées d'avance	24 515	24 515	
	1 460 008	1 320 677	139 332

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	61	61		
Emprunts bancaires (1)	598 863	254 330	344 533	
Emprunts & dettes financières divers (2)	166 290	99 600	66 690	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	2 624 742	2 624 742		
Dettes diverses	12 065	12 065		
Produits constatés d'avance				
	3 402 022	2 990 799	411 223	

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	61
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	261 022
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	96 803

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	18 688 264
- Station-service	6 934 381
	<u>25 622 645</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	2
- Employés	<u>49</u>
	56

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 61 k€, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et se traduit par une réduction du poste « charges sociales » du compte de résultat.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	0	860
Redressement URSSAF	21 203	0
Dégrèvement TASCOT	0	76 190
Produits exceptionnels divers	0	12 662
Dégrèvement TICFE	0	13 526
	21 203	103 238

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	107 055
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	125 033
	<u>232 488</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAGEK.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	378 087
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-35 935
	<u>342 152</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	24 417
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	34 503

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage sans dépossession).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 450 264	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	593 104
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	593 104
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 94 000 €

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Société établissant des comptes consolidés**

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAGEK

66 Avenue Charles de Gaulle – 46 400 Biars sur Céré

R.C.S. : CAHORS 479 005 852

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

GRIMEN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 212 630 euros
Siège social : SAINT LAURENT LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS
333 188 399 RCS CAHORS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUILLET 2020
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020
SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 770 321,37 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 770 321,37 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 770 321,37 euros

TOTAL 770 321,37 euros 770 321,37 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 janvier 2019	200.000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 janvier 2018	100.000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 janvier 2017	100.013,42 euros	0,00 euros	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Stéphane HENRY



GRIMEN SA

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 janvier 2020

Exercice clos le 31 janvier 2020

GRIMEN

**SA au capital de 212 630 €
1125 avenue Charles de Gaulle
46400 Saint Laurent Les Tours**

GRIMEN
SA au capital de 212 630 €
1125 avenue Charles de Gaulle
46400 Saint Laurent Les Tours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2020

A l'assemblée générale de la société GRIMEN,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA GRIMEN relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles relatives à l'évaluation des stocks ainsi qu'à la comptabilisation du chiffre d'affaires et son rapprochement avec le logiciel commercial.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 07 juillet 2020

SARL BORDAUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cadren', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Marie CADREN
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	3 214 693	1 279 681	1 935 011	2 118 183
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	198 860	42 228	156 631	157 345
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	46 411	42 228	4 182	4 896
FONDS COMMERCIAL (1)	152 449		152 449	152 449
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 451 052	1 237 452	1 213 599	1 407 938
TERRAINS	159 394	2 083	157 310	158 005
CONSTRUCTIONS	311 719	98 849	212 870	233 129
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	1 361 297	820 947	540 349	660 907
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	604 141	315 572	288 569	355 895
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	14 500		14 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	564 780		564 780	552 900
TITRES IMMOBILISES DIVERS	425 448		425 448	423 623
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 331		139 331	129 276
ACTIF CIRCULANT	4 999 967	68 035	4 931 932	6 072 075
STOCKS ET EN-COURS	1 849 811	64 376	1 785 435	1 813 639
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	7 815		7 815	5 597
MARCHANDISES	1 841 996	64 376	1 777 620	1 808 042
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	334 036	3 659	330 377	328 492
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	161 077	3 659	157 418	133 653
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	172 959		172 959	194 838
CREANCES DIVERSES (3)	962 124		962 124	2 263 248
DISPONIBILITES	1 829 479		1 829 479	1 643 202
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	24 515		24 515	23 492
TOTAL GENERAL	8 214 660	1 347 716	6 866 943	8 190 259

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	3 439 921	2 870 460
CAPITAL	212 630	212 630
RESERVES	2 456 970	1 998 921
RESERVE LEGALE	21 263	21 263
AUTRES RESERVES	2 435 707	1 977 658
RESULTAT DE L'EXERCICE	770 321	658 049
PROVISIONS REGLEMENTEES		859
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	3 439 921	2 870 460
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	25 000	46 155
PROVISIONS POUR RISQUES	25 000	46 155
DETTES (1)	3 402 022	5 273 643
DETTES FINANCIERES (2)	765 214	3 000 204
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	598 923	859 994
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	166 290	2 140 209
DETTES D'EXPLOITATION	2 624 742	2 254 606
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 586 457	1 281 186
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 011 296	949 593
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	26 989	23 826
DETTES DIVERSES	12 064	18 832
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	11 707	10 140
AUTRES DETTES DIVERSES	357	8 692
TOTAL GENERAL	6 866 943	8 190 259
(1) Dont à plus d'un an	411 223	661 497
Dont à moins d'un an	2 990 799	4 612 146
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

BORD AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 733 918	23 906 291
VENTES DE MARCHANDISES	23 759 921	23 422 829
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	1 461 667	11 249
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	401 056	332 602
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	25 622 645	23 766 681
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 958	13 984
REPRISES SUR PROVISIONS	87 420	92 487
TRANSFERTS DE CHARGES	4 882	17 941
AUTRES PRODUITS	14 012	15 196
CHARGES D'EXPLOITATION	24 472 728	22 865 393
ACHATS DE MARCHANDISES	19 712 199	18 300 046
VARIATION DES STOCKS	37 907	(63 199)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	48 900	41 131
VARIATION DES STOCKS	(7 815)	6 690
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 050 669	1 946 544
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	183 447	305 983
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 536 858	1 455 061
CHARGES SOCIALES	569 568	504 141
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	252 517	242 598
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 287	66 265
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		21 155
AUTRES CHARGES	22 186	38 976
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 261 190	1 040 898
PRODUITS FINANCIERS	4 680	1 125
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	4 680	1 125
CHARGES FINANCIERES	3 342	4 829
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 342	4 829
RESULTAT FINANCIER	1 337	(3 704)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 262 527	1 037 193

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 478 614



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 237	51 701
SUR OPERATIONS DE GESTION	102 377	15 035
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		36 666
REPRISES SUR PROVISIONS	859	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 203	3 584
SUR OPERATIONS DE GESTION	21 203	3 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		454
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 033	48 116
PARTICIPATION DES SALAIRES	232 088	172 837
IMPOTS SUR LES BENEFICES	342 152	254 424
BENEFICE NET COMPTABLE	770 321	658 049
<i>Total des produits</i>	<i>25 841 836</i>	<i>23 959 118</i>
<i>Total des charges</i>	<i>25 071 514</i>	<i>23 301 069</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		170

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 475 514

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 et 60 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans	- Matériel de bureau :	3 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'écart d'amortissements entre le mode dégressif et le mode linéaire est constaté en amortissement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 3 866 actions de 55 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 915	1 945		198 860
Immobilisations corporelles	2 395 533	55 520		2 451 052
Immobilisations financières - titres	423 624	1 825		425 449
Immobilisations financières - créances	129 276	14 173	4 118	139 332
	3 145 348	73 463	4 118	3 214 693

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	39 570	2 659		42 229
Immobilisations corporelles	987 595	249 858		1 237 452
	1 027 164	252 517 (*)		1 279 681

(*) Dont dotation : . linéaire 252 517
. dégressive
. exceptionnelle

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 96 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	860		860	
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	46 155		21 155	25 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	68 013	66 287	66 265	68 035
	115 028	66 287 (*)	88 280 (*)	93 035
(*) Dont :				
. exploitation		66 287	87 420	
. financier				
. exceptionnel			860	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 21 155
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société à 25 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	139 332		139 332
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	334 037	334 037	
Créances diverses	962 125	962 125	
Charges constatées d'avance	24 515	24 515	
	1 460 008	1 320 677	139 332

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	61	61		
Emprunts bancaires (1)	598 863	254 330	344 533	
Emprunts & dettes financières divers (2)	166 290	99 600	66 690	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	2 624 742	2 624 742		
Dettes diverses	12 065	12 065		
Produits constatés d'avance				
	3 402 022	2 990 799	411 223	

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 61

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 261 022

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 96 803

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	18 688 264
- Station-service	6 934 381
	<hr/> 25 622 645

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	2
- Employés	49
	<hr/> 56

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 423 476 514

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 61 k€, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et se traduit par une réduction du poste « charges sociales » du compte de résultat.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	0	860
Redressement URSSAF	21 203	0
Dégrèvement TASCOM	0	76 190
Produits exceptionnels divers	0	12 662
Dégrèvement TICFE	0	13 526
	21 203	103 238

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	107 055
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	125 033
	232 488

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAGEK.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	378 087
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-35 935
	342 152

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	24 417
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	34 503

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage sans dépossession).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 450 264	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	593 104
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	593 104
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

BORD'AUDIT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 98 65 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 423 478 514

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 94 000 €

Entreprises liées

Néant

Filiales et participations détenues

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAGEK

66 Avenue Charles de Gaulle – 46 400 Biars sur Céré

R.C.S. : CAHORS 479 005 852

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514

